

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 12 du mois de mai à 19 heures.
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 5 mai 2015.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /
Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe
CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles
BEVACQUA / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc
GIMENEZ/ Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine
BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ DRAGONI José / Eddie DEGIOVANNI/
LESSATINI Jean-Yves/ Gracienne DODAIN/Philippe JANIN /Sophie
ESPOSITO.

PROCURATIONS : Christine DECORDER à Alexandra RUSSO / Martine
DONYER DE SEGONZAC à Philippe MINEUR / Sonia CHAKROUNI à
Taoufik FATFOUTA.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 24
Pour : 27
Contre :
Abstention :

N° 040/2015

OBJET: Régie de l'Eau

**SECOND FORAGE
D'EAU POTABLE AU
PLAN DE RIMONT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire indique au Conseil qu'afin de prévoir l'évolution en eau
potable et de sécuriser les ressources, il est nécessaire de réaliser un
forage de profondeur dans le jurassique dans le périmètre de protection
immédiat déjà défini et ayant fait objet d'une demande d'utilité
publique.

L'autorisation de pompage a été déjà délivrée par la Préfecture.

La Commission Municipal de l'Eau en a débattu lors de sa séance du 03
Avril 2015 et a approuvé le projet présenté dont le coût est estimé à 130
000.00€

Le Maire indique que la Commune ne peut seule faire face aux
dépenses liées à cette opération, et demande l'autorisation de solliciter
des subventions du Département et de l'Agence de l'Eau.

Il est décidé en conséquence le plan de financement suivant :

Département	30%	39 000.00€
Agence de l'Eau	30%	39 000.00€
Part Commune	40 %	52 000.00€
Total	100 %	130 000.00€

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **approuve** l'opération proposée et le plan de
financement afférent.
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions
correspondantes du Département et de l'Agence de
l'Eau

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le : 13/05/2015
et publication en
mairie le :

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

